

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclamations... 75
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 FÉVRIER

Chronique générale.

Nous apprenons, dit la Correspondance nationale, que quelques-uns des plus anciens amis de M. Grévy ont été frappés des craintes qu'il exprime touchant la politique extérieure du cabinet.

Tout va mal à l'intérieur, aurait-il dit, mais les affaires intérieures n'ont qu'une gravité relative; il arrive toujours un moment où le pays fait prévaloir sa volonté. A l'extérieur, tout va plus mal encore; au Tonkin, la situation est des plus menaçantes, presque désespérée; à Berlin, et c'est là surtout ce qui m'épouvante, M. Ferry joue une partie des plus dangereuses. Il est convaincu qu'il pourra tenir tête à M. de Bismark et j'ai tout lieu de penser que ce rôle est trop au-dessus de ses forces; je ne puis tout dire, je ne puis révéler tout ce que je sais; mais, à mon avis, la situation est beaucoup plus grave aujourd'hui qu'elle ne l'était au lendemain de nos désastres. M. Ferry est homme à jouer la France sur un coup de dé; il est homme à se laisser engager en aveugle, par le chancelier prussien, dans les pires aventures. Comment tout cela finira-t-il? Je l'ignore, mais je voudrais arriver à la fin de mes pouvoirs avant que la catastrophe que je prévois n'éclate. Mon successeur aura de terribles responsabilités.

Telle est l'opinion de M. Grévy; elle dénote une certaine clairvoyance, mais surtout un profond égoïsme. Après lui le déluge. Sa fortune faite, il se retirera et s'arrangera pour vivre à son aise dans cette France dont il prévoit et annonce la ruine.

M. Brisson s'est donné congé samedi. Les mauvaises langues disent qu'il a pris au sérieux « la fatigue » de M. Grévy, et qu'il prépare sa candidature à la présidence de la République suivant le système Gambetta-Trompette. Il y a eu en effet grand dé-

jeuner hier matin, chez M. Brisson. Mais, d'après ce que l'on a entendu dire au Parlement, ses côtelettes et ses truffes lui seraient restées pour compte.

A la Chambre, le budget extraordinaire se poursuit lentement, ce qui ne veut pas dire, en dépit du proverbe, qu'il va sagement. Les bancs sont désertés au profit du couloir et l'on péroré sur l'éternelle question du scrutin de liste.

Dans un remarquable discours, M. le comte de Kergorlay a réclamé samedi, devant la Chambre, la cession du réseau de l'Etat à une compagnie privée.

L'adoption de cette proposition arracherait une proie aux faméliques du monde officiel républicain. C'est assez dire qu'elle n'a aucune chance de succès.

D'après les Nouvelles, le bruit court que l'amiral Courbet, découragé par l'inaction qui lui a été imposée, par les obstacles qu'on a suscités à son initiative personnelle, demanderait à rentrer. Une démission, dans de telles circonstances, du brave amiral serait très-fâcheuse dans l'intérêt de la France et accroîtrait ses angoisses.

M. Andrieux raconte que Gambetta, après plusieurs conversations avec le général Lewal, lors de la formation du « grand ministère », se décida à confier le portefeuille de la guerre au général Campenon. « J'avais songé à Lewal », dit M. Gambetta à son ami Albin-Targé; je l'ai fait venir, j'ai causé longuement avec lui, à plusieurs reprises; décidément c'est un désorganisateur; il est trop préoccupé du moi; c'est un Ollivier militaire ».

Nous n'avons pas à discuter ces appréciations de famille; constatons toutefois que le ministre de la guerre n'a pas à se féliciter des sympathies républicaines; on le jette à l'eau déjà et sans aucune gêne.

Le XIX^e Siècle prend à partie le général Lewal.

Après avoir constaté les malheureux débuts du successeur de M. Campenon, la feuille républicaine poursuit en ces termes:

« Mais c'est par les récentes déclarations qu'il a faites, soit par le conseil des ministres, soit dans la commission parlementaire de l'armée, que l'honorable ministre de la guerre a excité un étonnement assez pénible... S'agit-il du recrutement? S'agit-il de l'armée coloniale ou ce qu'on a appelé la petite mobilisation? Tout est vague. On cherche à tâtons les idées du ministre ».

Enfin, quoi! des idées qu'on n'ira pas dire aux Chinois, vu que les Français eux-mêmes les ignorent.

Un journal monarchique a constaté une tendance chez certains républicains honnêtes et modérés à abandonner la République pour se rapprocher de la monarchie. Cette simple constatation a suffi pour émouvoir outre mesure la République française.

« Nous jugeons absolument superflu », dit le journal gambettiste, de mettre les républicains modérés en garde contre un piège aussi ridicule. »

Et pour prouver qu'elle juge cela « absolument superflu » elle se met en frais d'une colonne et demi de copie furibonde!

Ceux qui ne seront pas convaincus feront preuve d'une bien mauvaise volonté.

PAUVRE COURJON!

Le voilà menacé, paraît-il, de rendre son plumet.

On se souvient qu'il y a quelques semaines M. Faure, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, avait eu l'idée étrange d'élever un sien cousin, M. Courjon, à la dignité de « Maharajah », prince de Chandernagor.

Emu des railleries qu'avait values à M. Faure cette mesure, le président du conseil des ministres vient de l'inviter à annuler sa singulière décision.

Infortuné Courjon! Ce n'est pas de lui que l'on peut dire:

« Et monté jusqu'au fait il aspire à descendre ».

Oh! non, mais aussi pourquoi ne s'appelle-t-il pas Bavier-Chauffour?

Le bruit court que ce désaveu public pourrait bien entraîner la démission de M. Faure.

LE SECOND FILS DU PRINCE NAPOLEON.

D'après une dépêche du Daily News, le prince Louis-Napoléon serait arrivé dans la Haute-Egypte, avec l'intention de prendre part à la campagne du Soudan.

M. Tarbouriech, député de l'Hérault, est mort samedi, dans la petite commune d'Olonzac.

M. Tarbouriech appartenait au groupe de la gauche radicale.

LE SERVICE DE 4 ANS.

Divers journaux parlent encore d'un conflit qui se serait produit entre le ministre de la guerre et le conseil supérieur de la guerre.

En premier lieu, on peut faire remarquer que tout conflit est impossible, car le conseil, n'étant que consultatif, se borne à émettre des avis.

Mais non-seulement il n'y a pas eu de conflit, mais il n'y a même pas de divergence d'opinion entre le ministre et le conseil sur les points discutés en ces derniers jours.

Toutes les propositions et déclarations faites par le ministre à la commission de l'armée sont conformes aux avis émis par le conseil supérieur. Voici les trois points principaux:

- 1° Impossibilité de l'égalité du service pour tous;
2° Demander quatre années de service, pour avoir trois ans de service effectif;

59 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VII

LES TERREURS DE M. JULES (suite).

Puis, il abaissa son regard vers le policier atterré, tremblant, qui gisait à ses pieds. Un bon mouvement agita son cœur, et il s'élança hors de la cachette.

— Sortons d'abord de ce maudit trou où l'on est si mal à l'aise, dit-il; nous verrons ensuite.

Le policier respira. Il comprit que le terrible braconnier venait de lui faire grâce de la vie, et il se mit à son tour de la cachette.

Rouget le fouilla de la tête aux pieds pour voir s'il n'était pas armé. Il ne trouva qu'un petit pistolet dont il s'empara, et des papiers qu'il laissa dans la poche du policier.

Puis, il fit asseoir M. Jules devant lui, s'appuya, debout, sur la souche, et levant un peu son pied droit:

— Tiens, dit-il, ôte-moi mon soulier et guéris-

moi. Je souffre. Si tu peux enlever la douleur, je te ferai grâce.

M. Jules enleva doucement le gros soulier que portait ce jour-là le braconnier, et commença avec une adresse incontestable une série de frictions qui arrêtaient l'inflammation. Après un quart d'heure de repos, Rouget ne souffrant plus, se rechaussa, remit en ordre sa cachette et prenant son fusil:

— En route, dit-il au policier. Nous allons nous diriger ensemble jusqu'à la forêt de Malpeire.

Arrivé là, je vous laisserai votre liberté, à la condition que vous ne parlerez jamais à personne de ce que vous avez vu, et que vous quitterez le pays dès demain. Si je vous retrouve dans les bois, vous êtes un homme mort!

Le policier respira bruyamment:

— Merci, monsieur Rouget, fit-il. Demain soir, je serai loin. M. Benoist n'a plus besoin de moi.

— Ce M. Benoist n'est-il pas l'homme qui vous accompagnait au carrefour Tronchant, un magistrat de La Flèche?

— Vous le saviez?

— Oui.

— Eh bien! c'était lui, en effet.

— Quand vous le verrez, vous lui direz que Rouget lui souhaite une bonne santé.

Les deux hommes marchèrent ensuite rapidement vers le nord. C'était un singulier spectacle que celui du condamné à mort et de l'agent de

police voyageant côte à côte à travers bois. Le capitaine eût bien ri s'il avait pu les voir!

De temps à autre, Rouget lançait un regard malin sur son compagnon de route; M. Jules paraissait plus fatigué que lui. Il était sans cesse de deux ou trois pas en arrière.

— Allons! allons! monsieur Jules Lampin, disait Rouget, un peu d'énergie. Nous avons encore deux bonnes heures de marche, et par de mauvais chemins.

Le sentier, en effet, devenait de plus en plus étroit à cette partie de la forêt. Rouget ne voulant pas être vu par les gendarmes du vieux Michel, qui couraient à sa poursuite, avait choisi une route connue de lui seul et des braconniers. Cette route n'était qu'un sillon tracé au travers des épinettes par les sangliers. A droite et à gauche, s'élevaient des broussailles impénétrables; de petits arbres, à peu près gros comme le bras, s'élevaient de distance en distance.

Au moment où Rouget et son compagnon arrivèrent dans cette solitude, le soleil commençait à se lever à l'horizon et à éclairer les bois. Les gouttes de pluie brillaient comme des diamants à toutes les branches: les oiseaux chantaient; l'air était pur. Rouget aspirait à pleins poumons les parfums des bois.

— Quel beau temps il fait ce matin! disait-il.

— Oui, répondait le policier. C'est une belle fin

d'automne.

— Les sangliers doivent être heureux.

— Est-ce qu'il y a des sangliers dans la forêt? s'écria M. Jules avec terreur.

— Beaucoup; en cet endroit du moins, répondit Rouget.

— Sont-ils méchants?

— Très-méchants.

— Sortons vite alors de ces broussailles.

— Mais non; je serais heureux de vous offrir une bûche de sanglier pour le vieux Michel et ce pauvre Jaberg.

Le policier, voyant que Rouget se moquait de lui, garda le silence: mais ses yeux allaient sans cesse de droite à gauche.

— N'ai-je échappé à un danger que pour tomber dans un autre? pensait-il en frémissant. Quelle aventure! Mon Dieu! quelle horrible aventure!

Tout à coup Rouget s'arrêta et arma brusquement les deux chiens de son fusil. Le policier s'arrêta également. On entendait de sourds grognements à cent mètres en avant, dans une partie basse du bois, recouverte de gigantesques broussailles, au milieu desquelles les deux hommes allaient être étouffés par le pénétrer pour continuer leur route.

Le sentier, en effet, traversait ces broussailles qui étaient un des refuges des bêtes sauvages.

— Là! là! dit Rouget à voix basse, la main

3^e Nécessité de renvoyer en disponibilité ou en congé, après une année de service, un certain nombre d'hommes désignés par un tirage au sort.

Le ministre et le conseil sont entièrement d'accord sur ces trois points. (Temps.)

UNE PAGE DE MONTESQUIEU.

Emprunté à Montesquieu dans *Grandeur et décadence des Romains*, chapitre IV :

« La tyrannie d'un prince ne met pas un Etat plus près de sa ruine que l'indifférence pour le bien commun n'y met une République. L'avantage d'un Etat libre est que les revenus y sont mieux administrés, et qu'il n'y a pas de favoris ; mais quand cela n'est pas, et qu'au lieu des amis et des parents du prince il faut faire la fortune des amis et des parents de tous ceux qui ont pris part au gouvernement, tout est perdu ; les lois y sont éludées plus dangereusement qu'elles ne sont violées par un prince, qui, étant le plus grand citoyen de l'Etat, a le plus d'intérêt à sa conservation. »

Ne dirait-on pas que Montesquieu avait prévu le temps présent ?

MADAGASCAR. — On prépare au ministère de la marine une nouvelle demande de crédits pour les affaires de Madagascar.

Le chiffre des crédits sera de cinq à huit millions.

On télégraphie de Tamatave que la situation n'a pas changé. Le commandant en chef des forces navales françaises dans les eaux de Madagascar est occupé à fortifier ses positions sur la côte nord de l'île.

SUISSE. — La *Gazette de Lausanne* confirme qu'on a ordonné de prendre des mesures de précaution, au Palais fédéral de Berne, sur le bruit répandu que les anarchistes projetteraient contre ce palais un attentat au moyen de la dynamite.

Laïcisation de l'Hospice d'Ivry.

Les débats se sont ouverts mercredi dernier, au Conseil municipal de Paris, sur la pétition dont nous avons entretenu vendredi nos lecteurs, portant la signature de 4,157 pensionnaires d'Ivry qui demandent le maintien des Sœurs de charité dans cet établissement.

Le docteur Desprès a pris une grande part à la discussion. Nous ne croyons mieux faire que de la résumer ici :

Devant ce nombre imposant de 4,157 signatures, dit M. Maurice Binder, auteur d'une interpellation, l'administration ne devait tenir compte que des intérêts et des légitimes désirs des pensionnaires de l'Hospice ; tandis que, loin de là, les Sœurs ont reçu l'ordre de partir dans le plus bref délai.

La laïcisation de l'Hospice d'Ivry, lui répond M. le directeur de l'Assistance publi-

que, est une question « de règlement intérieur » et l'administration ne fera jamais plébisciter des malades dans ces cas-là. Il a ajouté, ce qui a provoqué de fortes exclamations, que les pétitionnaires ont outrepassé leur droit en portant leur pétition à la presse.

Les vieillards d'Ivry, dit à son tour le docteur Desprès, qui connaissent Bicêtre et la Salpêtrière, établissements laïcisés, considèrent comme un bienfait leur passage aux incurables desservis par des Sœurs. Les cartons de l'administration sont pleins de demandes de ce genre.

Ils ont l'habitude de voir les congréganistes, avec leurs cornettes propres et blanches, faire les travaux les plus pénibles et les plus dégoûtants, sans murmurer. Ils ont pu apprécier ce qui, dans le service hospitalier, est vrai, juste et bon.

Ils viennent vous le dire par leur pétition. Et vous répondez que cette pétition ne signifie rien !

Si vous en agissez de la sorte, ajoute le docteur Desprès, je promets de convoquer les électeurs d'ici deux mois à une réunion publique organisée dans une grande salle de Paris.

Le vrai peuple ne refusera pas d'écouter un républicain parler au nom de la justice et de la vérité. Si on l'entend demander : Il y a-t-il un intérêt majeur pour la République à renvoyer les Sœurs de l'hôpital ? il n'y aura qu'une voix à répondre : Non !

C'est qu'en effet les Sœurs, par leur discipline, leur isolement de tout intérêt privé, par leur célibat, sont aptes plus que personnes à soigner les malades.

Il faut au malade, à l'infirmes, une femme qui ne pense à rien autre qu'à lui, qui n'ait aucun intérêt, aucune affection au dehors, qui ait la confiance du malheureux en échange de tout ce qu'elle lui donne.

Il faut que le malade sache que la Sœur s'attend à gagner son mal, qu'elle peut mourir, qu'une autre la remplacera et que lui n'en souffrira pas.

La Sœur est tout pour le malade et l'infirmes qui n'a plus personne et le malade est aussi tout pour elle.

A ce noble et fier langage d'un honnête homme, d'un républicain de vieille date qui n'aveugle pas l'esprit de parti, le Conseil municipal a répondu par un ordre du jour invitant l'administration à poursuivre sans relâche la laïcisation des hôpitaux. Il s'est séparé après une réplique de M. Binder protestant au nom du suffrage universel, des pauvres et des infirmes, de ce qu'il a appelé justement une infamie.

Nous nous plaisons à croire que le peuple, devant lequel l'honorable docteur Desprès compte porter prochainement la question, ratifiera une telle appellation.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

On télégraphie de Shanghai au *Standard* :

« Les anciens gouverneurs du Yunnan et du Kouang-Si ont été condamnés à la décapitation pour avoir laissé prendre Bac-Ninh

par les Français. Li-Hung-Chang et Tse-Tsung Hung ont été sévèrement punis pour avoir intercédé en faveur des gouverneurs condamnés.

» Chang-Peelun, qui commandait à Fou-Tcheou lors de la destruction de la flotte chinoise par l'amiral Courbet, a été dégradé et appelé à Pékin, où il doit passer en jugement pour lâcheté. »

— On mande de Canton : « Une fabrique de poudre a fait explosion hier à Fatchau. Deux cents personnes ont été tuées.

— Les journaux de Shanghai et de Hong-Kong annoncent que l'ardeur belliqueuse du Céleste-Empire s'affirme de plus en plus, et que la Chine est décidée à la guerre à outrance.

Des forces considérables se dirigeraient vers le Tonkin pour essayer de reprendre ce pays aux Français.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 janvier.

Les tendances sont tout aussi bonnes que la veille. L'animation porte surtout sur les rentes françaises, et il est probable que les cours de compensation s'établiront à un taux très-élevé.

Nos fonds publics s'inscrivent tous en hausse : le 3 0/0 à 80.07, l'amortissable à 81.82, et le 4 1/2 à 110.07. Le détachement du coupon qui se fait lundi sur ce dernier fonds stimule son marché.

Le Crédit Foncier continue à avoir les faveurs de l'épargne au cours de 1,318 environ. La même activité ne cesse de régner sur les obligations de cet établissement.

On échange la Banque de Paris à 735. La Banque d'Escompte est négociée à 560 fr. avec tendances à la hausse.

Enregistrons la bonne tenue de la Générale à 487.50.

Le Rio-Tinto est demandé à 324 fr. ; c'est là un cours d'attente qui ne tardera pas à s'améliorer.

L'Italien a un marché excellent, ce fonds d'Etat ne s'éloigne pas de son cours de la veille à 97.65. Le Suez se traite à 1,860, et le Panama vaut 481.25.

Sur les chemins, la fermeté domine.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. le colonel Danloux comme membre du comité de cavalerie, lequel est présidé par le général de Galliffet.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

MÉDAILLE DE BRONZE AU 1^{er} CONCOURS NATIONAL DE TIR EN 1884.

Tableau de service pour l'année 1885.

Dimanches 15, 22 février, 1^{er}, 8, 15, 22, 29 mars, 5 avril : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 12 avril : Tir à 200 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 19 avril : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 26 avril : Tir à 200 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 3 mai : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 10 mai : Tir à 300 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 17 mai : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 24 mai : Tir à 200 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 31 mai : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 7 juin : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 14 juin : Tir à 300 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 21 juin : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 28 juin : Tir à 300 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 5 juillet : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 12 juillet : Tir à 300 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 19 juillet : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 26 juillet : Tir à 400 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 2 août : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 9 août : Tir à 400 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 16 août : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Dimanche 23 août : Tir à 400 mètres, à Terrefort, à 2 heures du soir.

Dimanche 30 août : Tir réduit aux Récollets, à 9 heures du matin.

Jeudi 3, dimanche 6, jeudi 10, dimanche 13, jeudi 17, dimanche 20, jeudi 24, dimanche 27 septembre : Tir à 200 mètres, au Stand de l'École de Cavalerie, à 9 heures du matin.

Dimanche 4 octobre, Concours général, 200 mètres, à Terrefort, à une heure de soir.

Dimanche 11 octobre, Concours d'honneur, à 200 mètres, à Terrefort, à une heure de soir.

Le tir des pupilles du bataillon scolaire aura lieu le jeudi, six heures qui seront fixées ultérieurement.

Ne pourront prendre part au Concours général du 4 octobre (pour les prix offerts par la Société) que les Sociétaires ayant assisté à au moins deux séances à 200 mètres et au-delà.

Ne pourront prendre part au Concours d'honneur du 11 octobre que les lauréats de l'année ou du Concours général, aux grandes distances ou au revolver 1873.

A l'issue de chacune des séances à Terrefort, il sera établi un tir au revolver d'adonnance.

Le Capitaine-Président.

G. DOUSSAIN.

TIGNÉ. — Le 27 janvier, un incendie a été déclaré au village de la Touche, commune de Tigné, dans un corps de bâtiment appartenant à M. Vaslin.

M. Vaslin avait allumé du feu de grand

tendue vers le nord ; il y a des sangliers. Nous allons les rencontrer tout à l'heure.

— Fuyons vite, s'écria M. Jules, pâle comme un fantôme.

— Comment ! fuir ? Au contraire, il faut dresser un plan pour essayer de tuer un sanglier.

— C'est trop dangereux. Nous serons éventrés. Revenons sur nos pas.

— Y pensez-vous ? Vous savez bien qu'on ne peut aller ni à droite ni à gauche. Il faudrait refaire tout le chemin que nous avons parcouru depuis une heure. C'est impossible. Allons en avant.

Au même instant, les grognements se firent entendre de nouveau.

Les dents de M. Jules claquèrent.

— Non ! non ! s'écria-t-il ; fuyons, fuyons ! les voilà qui arrivent.

— Eh bien, fuyez, dit Rouget avec impatience ; allez-vous-en. Mais je vous préviens que cette partie de la forêt est mauvaise : vous ne la connaissez pas, vous vous égarerez, et vous ne retrouverez pas votre route, si vous êtes seuls.

— Si ! si ! s'écria M. Jules, joyeux de se délivrer de la présence du braconnier et de fuir ces redoutables animaux dont il entendait les cris ; je reviendrai sur mes pas. Je me sauve : adieu, monsieur Rouget, et merci !

— Adieu ! adieu ! monsieur Jules Lampin. Pre-

nez garde à vous !

Jules s'éloigna rapidement. Rouget, au contraire, s'élança en avant, s'enfonça dans les broussailles et aperçut presque aussitôt une énorme laie escortée de ses deux petits, encore tout jeunes.

— Ah ! pensa Rouget, quelle aubaine, si je parvenais à tuer un de ces marcaissins ! approchons-nous.

Le braconnier s'approcha encore, et parvint à se mettre à la portée des sangliers qui se vautreient tous les trois dans une petite mare en poussant de joyeux grognements. Il se dissimula derrière une grosse pierre, à droite du sentier, visa lentement un des marcaissins et tira.

Au même instant, la laie poussa un grognement terrible et s'enfonça en forêt, suivie seulement d'un de ses petits ; mais Rouget n'eut pas le temps de voir si l'autre était tué ou blessé, car au moment même où la détonation éclata, un énorme sanglier, le mâle, que le braconnier n'avait pas aperçu, sortit d'un coin du bois et, furieux, s'élança dans le sentier, en fouillant le sol de ses défenses.

Rouget le vit passer, comme une trombe, à deux pas de lui, de l'autre côté de la pierre.

S'il n'avait pris la précaution de sortir du sentier pour tirer plus à son aise, le braconnier était perdu.

C'est alors que Rouget rechargea son fusil en toute hâte, aperçut au travers des épines le marcaissin qu'il avait tiré étendu sur le dos, les quatre

pattes en l'air et ne remuant plus.

Louis allait s'élançer pour s'en emparer, lorsque des cris perçants se firent entendre.

— Au secours ! au secours ! A moi ! à moi !

— Mille tonnerres ! s'écria Rouget. C'est le policier, le sanglier l'a rejoint.

Et le courageux braconnier s'élança au secours de M. Jules.

Les cris redoublaient.

En quelques minutes, Rouget parvint à l'endroit où le drame s'accomplissait.

Le spectacle était terrible.

M. Jules, en entendant Rouget tirer sur les sangliers, avait été saisi d'une terreur folle. Il croyait que du fond de toutes ces broussailles allait sortir une légion de sangliers furieux. Alors il s'était élancé vers un jeune chêne qui poussait sur le bord du sentier, isolé de tout voisinage, et il s'était hâté de grimper jusqu'aux premières branches.

Malheureusement son chapeau était tombé au milieu du ravin.

Il n'avait pas encore atteint les premières branches que le sanglier arriva, rencontra le chapeau sur sa route, s'arrêta une seconde pour le déchirer et, relevant la tête pour en jeter les débris autour de lui, aperçut l'infortuné policier.

Aussitôt, l'énerme bête lança un effroyable rugissement et se rua sur l'arbre qui pla sous la secousse.

C'est alors que M. Jules poussa des cris

attirèrent l'attention de Rouget.

Celui-ci n'hésita pas un instant ; il se précipita dans le ravin.

Quand il arriva près de M. Jules, il se trouva face d'une situation désespérée.

Le sanglier, exaspéré par les cris du policier, avait tellement labouré la terre au pied du chêne, que celui-ci était à moitié déraciné. Le poids de M. Jules contribuait à le pencher vers le sol : une grosse racine était déjà brisée et l'arbre décrivait un angle de 25 degrés avec la surface du terrain. Les branches sur lesquelles se tenait le policier touchaient presque les broussailles. Encore quelques secondes et le sanglier verrait son ennemi tomber à deux pas de lui.

Pour détourner l'attention de l'animal, et au même temps pour rendre un peu de courage à M. Jules, Rouget poussa un cri perçant en arrivant sur le terrain de cette lutte singulière. Le sanglier surpris, s'arrêta un instant, fit entendre un grognement, mais ne se retourna pas, et le policier furieux que jamais, enfonça ses défenses dans les racines du chêne et s'appuya de tout son poids sur l'arbre.

Un craquement sec eut lieu : M. Jules poussa un cri de détresse, ferma les yeux, étendit les bras et tomba lourdement au milieu des épines.

(A suivre.)

Ch. SAINT-MARTIN.

matin pour partir en voyage. Revenu dans le courant de la journée, il a trouvé la toiture de sa maison brûlée.

On présume que M. Yassin, qui est un peu aveugle, en allumant son feu à communier l'incendie à de la paille.

Les pertes, peu considérables, sont couvertes par une assurance à la Mutuelle du Mans.

LE Voyage au Caucase à ANGERS.

Nous avons dit que le Voyage au Caucase n'a pas attiré beaucoup de monde, jeudi, au théâtre de Saumur. Heureusement qu'il en a été autrement à Angers le lendemain soir. Nous n'hésitons pas à donner le compte-rendu publié sur la pièce et ses excellents interprètes par le Petit Courrier :

« Salle superbe, étonnamment remplie. — Soirée charmante, et des meilleures.

« Faut-il le dire, nous n'osions vraiment espérer que Le Voyage au Caucase attirât tant de monde, et fit salle aussi comble? Le public angevin — tant de fois déçu en telle circonstance — ne semblait pas, à notre avis, devoir mettre grand empressement à venir entendre une œuvre, il est vrai réputée fort gaie et interprétée de la meilleure façon, mais encore malheureusement peu connue en province.

« Au contraire, il est accouru fort nombreux, — et se départissant de la froideur exagérée dont parfois on lui fait reproche, il s'est laissé gagner par la gaieté contagieuse de la pièce, et s'en est donné littéralement à cœur-joie.

« Ceci fait le meilleur éloge tant de l'œuvre en elle-même que de son interprétation.

« Parmi les artistes chargés de présenter en province la comédie de MM. Blivet et Carré, nous connaissons déjà le plus avantageusement M. Plet, du Palais-Royal, — absolument désopilant dans le rôle de Chazout.

« Aux mêmes titres, M. Howey, du Vaudeville — l'interprète de Gringoire et des Pattes de Mouche, — très-justement applaudi dans l'emploi du Caucasiens Schamyl.

« En même temps que ces deux brillants artistes, M^{mes} Luigini, Protat et Diska peuvent revendiquer une bonne part du succès.

« Nos sincères compliments à M^{me} Alice Brunet, du théâtre de l'Odéon, — qui sait tirer d'un rôle, assez ingrat il faut le dire, un excellent parti, et qui fait certes la plus aimable Troïka qu'il soit possible de trouver.

« ... Bref, voilà une journée qui peut compter à divers titres parmi les meilleures qui nous aient été depuis longtemps offertes par les tournées de passage, — une journée qui en appelle d'autres!

« A quand la seconde du Voyage au Caucase? ... »

CHATELLERAULT.

Le mardi, 27 janvier, vers 3 heures du soir, un accident est arrivé à la Tranchée, commune de Châtellerault.

Une jeune fille, nommée Marie Sauvage, en tirant de l'eau est tombée dans un puits. Toutes les personnes témoins de cette chute criaient bien fort, mais aucune ne songeait, pour porter secours à la victime, à descendre dans le trou d'une profondeur d'environ 30 pieds.

Pour cette opération qui offrait des difficultés et pour laquelle les risques à courir étaient assez grands, on alla chercher le sieur Drouin, François, terrassier, chez M^{me} Arnault, ambalgiste à Châteauneuf.

Il s'en acquitta si bien et avec tant de promptitude que son sauvetage eut les meilleurs résultats; il parvint à retirer la jeune fille qui n'avait reçu que de légères contusions.

Nous félicitons l'auteur de cet acte de courage en attendant que la famille de la jeune fille victime de l'accident lui envoie ses remerciements. (ECHO de Châtellerault.)

Nous apprenons que le journal la Satire, d'Indre-et-Loire, va être poursuivi pour émission de fausses nouvelles de nature à porter atteinte au respect et à la discipline dans l'armée.

UNE ÉTRANGE DÉCOUVERTE.

Le Phare signale une singulière trouvaille faite vendredi en Loire à Nantes.

Le bruit s'était répandu en ville qu'une caisse de dynamite avait été trouvée dans la

Loire, qui du port Maillard, en face de la rue Dubois. Nous nous sommes rendus sur les lieux afin de savoir ce qu'il y avait de vrai. Voici les renseignements recueillis.

Dans la matinée, le fils de la maîtresse du bateau à laver qui est amarré en cet endroit apercevait des cordes goudronnées qui sortaient de l'eau tout près du quai. Il voulut s'assurer de ce que c'était et, plongeant la main dans l'eau, il attira non-seulement d'autres cordes, mais encore une poignée de cartouches de fusil et de revolver.

Les lavesuses ne voulurent pas laisser continuer ce sauvetage d'un nouveau genre sans que l'autorité en fut avertie. M. le général Carré de Bussières, prévenu, envoya son ordonnance chercher des agents, et, en leur présence, le petit garçon retira de l'eau environ quarante kilogrammes de cartouches métalliques pour fusils et revolvers, une assez grande quantité de capsules pour fusil ancien modèle et une douzaine de rouleaux de cordes goudronnées destinées à servir de mèche pour les mines et même pour les torpilles.

Tous ces projectiles étaient pêle-mêle dans l'eau, quelques-uns étaient encore en paquet; l'enfant a même tiré un couvercle de boîte sur lequel on lit des inscriptions anglaises dont voici la traduction en français :

CARTOUCHES MÉTALLIQUES AMORCÉES

Cal 44

Pour fusil à répétition Henry

fabriquées par H. W. MASON

Brevet de Smith et Veson, en date du 17 avril 1860

On se perd en conjectures sur cette trouvaille. Une enquête est ouverte par la police, et, sous peu, on espère avoir la clef de ce mystère.

UN SAUVETAGE ÉMOUVANT.

Lundi 26 janvier, le jeune Pierre Gaudin, âgé de 9 ans, demeurant à la Poitevine, commune de Riaillé (Loire-Inférieure), voulut aller chercher une brouette retenue par la glace sur un étang, à un kilomètre du village, et qui n'a pas moins de 6 mètres de profondeur. Il atteignit la brouette en glissant sur la glace et s'efforça de la retirer. La glace s'étant rompue, le jeune Gaudin tomba jusqu'au cou dans l'eau glacée et se cramponna à la brouette.

Quelques enfants qui l'avaient accompagné appelèrent au secours. Attiré par leurs cris, le sieur Auguste-Louis-Julien Babin, journalier, âgé de 36 ans, sans calculer le danger, car il ne sait pas nager, n'hésita pas à se porter au secours du jeune Gaudin. Comme il se trouvait du côté opposé, il avait au moins 500 mètres à parcourir pour arriver jusqu'à lui. S'aidant d'une échelle, qui se trouva à sa portée, il s'avança avec les plus grandes difficultés sur cet étang, recouvert d'une couche de glace à moitié fondue et qui craquait sous ses pieds. Après avoir couru les plus grands dangers, il fut assez heureux pour arracher le jeune Gaudin à une mort certaine.

Cet enfant, presque entièrement gelé, était épuisé par les efforts qu'il avait faits pour sortir de cette situation critique. Aussi, à peine fut-il hors de l'eau, qu'il tomba évanoui. C'est seulement après deux heures de soins empressés qu'il ouvrit les yeux et reprit connaissance. Il est actuellement hors de danger.

Dans cette circonstance, le sieur Babin a fait preuve d'un courage et d'un dévouement auxquels nous sommes heureux de rendre hommage. S'il a réussi à sauver le jeune Gaudin, c'est au péril de ses jours.

(Espérance du Peuple.)

LE MANS.

La majorité républicaine du Conseil général de la Sarthe ayant augmenté le chiffre des prestations à payer par les communes, M. Caillaux, conseiller général, a fait dresser par commune, par canton et par arrondissement, le tableau des contingents de 1885, comparé avec ceux de 1884, qui vient d'être envoyé à tous les maires. Il en ressort les plus flagrantes inégalités. Tandis que 96 communes sont dégrèvées, 290 sont surchargées, et sur ces 290, il y en a 161 qui auront à payer une augmentation de prestation équivalant à plus de 8 centimes.

Voici de nouveaux détails sur le suicide de l'adjudant Budan et de la malheureuse Eugénie Héraud.

Il étaient descendus au Mans, chez une bouchère, M^{me} Goujon.

Ils y passèrent quatre jours et paraissent très-joyeux. Ils avaient fait monter plusieurs boisseaux de charbon de bois, sous prétexte qu'ils avaient l'habitude de se chauffer avec ce combustible.

M^{me} Goujon, allant comme chaque matin porter le chocolat à ses locataires, frappa vainement à la porte; personne ne répondit. Inquiète, elle prévint son mari qui, dressant une échelle à l'extérieur, pénétra dans la chambre par la fenêtre et trouva les deux jeunes gens étendus sans vie sur le lit. On alla chercher le commissaire de police qui constata que les deux malheureux s'étaient donné la mort. Ils avaient retiré le poêle de la cheminée, l'avaient chargé de charbon et avaient calfeutré porte et fenêtre. Le jeune homme, craignant sans doute de ne pas être tué par l'asphyxie, s'était tiré un coup de revolver sous le menton.

On a trouvé des papiers qui constatent que le jeune homme est un nommé Budan, adjudant au 125^e de ligne; le nom de la jeune fille est Eugénie Héraud. Elle était sa maîtresse, et les parents de Budan avaient refusé leur consentement au mariage.

Publications de mariage.

Jules-Jean Mandret, employé de commerce, et Clémentine Dufroux, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-François Durant, cocher (veuf), et Joséphine-Marie-Louise Tessier, domestique, tous deux de Saumur.

Félix Magot, ferblantier, et Joséphine-Ernestine Clée, lingère, tous deux de Saumur.

Eugène-Amédée Jacquot, adjoint stagiaire du génie, et Marie-Gabrielle Martin, sans profession, tous deux de Saumur.

Les amateurs de Tripes à la Mode de Caen trouveront à l'ÉPICERIE CENTRALE celles préparées « à la Petite Normande », rue de la Grande-Truanderie, à Paris, — qui sont les plus estimées. La boîte, depuis 0 fr. 80, 1 fr. 20 et 2 fr. 25. — Ce produit tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé au moment de servir.

LA MUSIQUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE.

La musique de la garde fut fondée en 1856 avec M. Paulus pour chef. Pendant la Commune, une deuxième musique fut créée à Versailles avec M. Sellenick pour chef. Quand, en 1872, M. Paulus prit sa retraite, les deux musiques furent fondues et M. Sellenick resta seul chef.

La redoutable succession de M. Sellenick vient d'échoir à M. Gustave Wettge, chef de musique au 1^{er} régiment du génie à Versailles. Quand M. Sellenick dut prendre sa retraite, la France Militaire et le Moniteur de la Gendarmerie s'empressèrent de demander que le chef de musique de la garde républicaine fût nommé au concours; ils obtinrent gain de cause, et ce fut coram populo, en concourant avec deux des chefs de musique les plus distingués de l'armée française, que M. G. Wettge prouva qu'il était digne de remplacer M. Sellenick. Il avait comme concurrents M. Karren, chef de musique des équipages de la flotte à Brest, et M. Meister, chef de musique au 128^e d'infanterie.

Les habitants de Versailles, au départ de M. Wettge, lui offrirent par souscription deux palmes d'or; la municipalité de la même ville lui offrit une médaille d'or, et les musiciens du 1^{er} régiment du génie lui offrirent un vase de Sèvres.

La musique de la garde républicaine a une réputation immense. En 1867, à la grande Exposition, le jury international lui a décerné le premier prix. En 1872, son voyage en Amérique fut marqué par une série de triomphes dans toutes les grandes villes des États-Unis. Trois fois de suite, elle fut accueillie en Angleterre avec un enthousiasme inouï, et l'on connaît la sympathie que lui a vouée le public parisien. Le mot sympathie dont nous servons est beaucoup trop faible, car l'on sait qu'aux concerts hebdomadaires que donne la musique de la garde aux Tuileries et au Palais-Royal les chaises sont prime et qu'on s'installe plusieurs heures à l'avance.

La musique de la garde républicaine

figure généralement sur le programme des cérémonies officielles. Quand elle prête son concours à des assemblées générales, distributions de prix, etc., ce concours est gratuit, mais il est d'usage de verser à titre de don une somme quelconque. Ces sommes alimentent la caisse de secours qui ne limite pas ses bienfaits aux seuls musiciens de la garde et à leurs familles.

La musique de la garde républicaine compte un chef, un sous-chef et de 70 à 75 instrumentistes. Ces instrumentistes comptent 5 musiciens de 1^{re} classe, 10 de 2^e classe, 43 de 3^e classe, 25 de 4^e classe, et des musiciens auxiliaires. Ils sont recrutés parmi les premiers prix du Conservatoire, et, à défaut, parmi les premiers sujets des autres musiques militaires. Pour ceux-ci, le concours est extrêmement minutieux.

Au mess de la garde, M. Wettge vient de faire jouer huit violons et quatre violoncelles. Cette innovation a été fort remarquée et a obtenu un grand succès.

Les musiciens de la garde républicaine logent généralement en ville. Ils sont autorisés à faire partie en habits civils des orchestres de théâtres et concerts, et à diriger des sociétés musicales à Paris et dans la banlieue. Ils ne sont astreints qu'à trois répétitions réglementaires par semaine.

(France Militaire.)

On racontait un jour à Talleyrand qu'un de ses amis disait de lui tout le mal possible, chaque fois qu'il en avait l'occasion. « Cela m'étonne, dit le grand diplomate, car je ne me souviens pas lui avoir fait du bien. » Ces paroles prouvent combien il connaissait le cœur humain. Heureusement que tous les hommes ne se ressemblent pas et il y en a encore qui savent rendre le bien pour le bien. En voici une preuve. — M. Léon TRISSIN, fils, propriétaire à Pincherie, par Moux (Aude), écrivait le 1^{er} janvier 1885 à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris: « Depuis bien longtemps je souffrais de l'estomac à tel point que je ne pouvais reposer la nuit. Un ami me recommanda les Pilules Suisses. Depuis que j'en fais usage, je me trouve très-soulagé. Veuillez m'en envoyer 6 boîtes à 1 fr. 50. Je dois en faire prendre à des amis qui vous en demanderont s'ils en sont satisfaits, ce dont je suis persuadé. »

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

Lundi 2 février 1885,

GILLETTE de NARBONNE

Opéra-comique en 3 actes,
paroles de MM. Henri Chivot et Alfred Duru,
musique de Edmond AUDRAN.

Costumes & Accessoires neufs fournis par la maison HILLET, de Paris

Distribution :

Le comte	MM. Dechesne.
Griffardin	Labranche.
Le prince Olivier	Noé Cadeau.
Le roi René	Lamy.
Le sénéchal	Bastin.
Barigoul	Allain.
Richard	Demon.
Landry	Baucher.
Gillette	M ^{me} Dupouy.
Rosita	Dalbrét.
Châteauneuf	Savigny.
Boislaurier	L. Rezeau.
Térésina	Marcelle.
Une dame d'honneur	Grégoire Naris.
Léonora	Forda.
Béatrice	Jazeu.
Suzon	Descoisse.
Carlotta	Recart.

Seigneurs, dames d'honneur, demoiselles d'honneur, étudiants, pages, paysans, paysannes, soldats, tambourinaires, peuple.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

On a donné hier soir le Barbier de Séville et les Charbonniers.

Demain mardi 3 février, Trois femmes pour un mari, comédie-bouffe en 3 actes, de Grenet-Dancourt.

AUX ASTHMATIQUES

Tel est le titre d'un très-curieux petit ouvrage dont la 10^e édition vient de paraître en librairie. On y trouvera d'intéressants détails sur un traitement qui permet d'obtenir sans médicaments la guérison radicale de l'Asthme, du Catarrhe et de la Bronchite. Cette brochure sera adressée gratuitement à tout lecteur de ce journal qui en fera la demande à l'auteur, M. LA TOUCHÉ, 5, rue Bayard, Paris, en y joignant 30 centimes en timbres-poste pour frais d'envoi.

